

PROTECTION CONTRE L'EFFRACTION CHOIX DES VERRES, LIEUX PRIVÉS

Janvier 2017

Les portes et les fenêtres sont les points d'entrée principaux privilégiés par les cambrioleurs.

Pour dissuader les tentatives d'effraction, il existe des fenêtres, et des portes adaptées, équipées de vitrages retardateurs d'effraction.

Il s'agit généralement de verres feuilletés, dont le niveau de résistance dépend entre autres :

- De la sensibilité géographique
- De la convoitise des biens
- De l'exposition du cambrioleur à la vue de témoins potentiels.
- Ou de la présence d'un dispositif de détection de la tentative d'effraction.



Lors du changement de fenêtres, ou de la création de nouvelles parois vitrées donnant sur l'extérieur, d'une véranda, il peut être judicieux de s'interroger sur la nécessité de se protéger des tentatives d'effraction.

Rappel : La paroi vitrée constitue un obstacle retardant la tentative d'effraction. Il n'empêchera pas l'accès d'un individu déterminé, à l'abri des regards ou en l'absence de dispositif d'alarme, par exemple.

Une protection efficace nécessite obligatoirement un moyen de détection de la tentative d'intrusion, en général une alarme communicante, soit avec un service de d'opérateur, soit avec l'occupant principal du bien (alerte téléphonique).

Le professionnel pourra vous proposer des vitrages retardateurs d'effraction et/ou une protection par volets, par exemple.

Avant tout projet de modification de vos locaux, contactez votre compagnie d'assurance qui pourra vous faire part de ses exigences spécifiques, et d'éventuelles modification de votre contrat.